

Enquête 2RM 2012

Notice explicative

L'enquête s'intéresse essentiellement au parc circulant, hors véhicule de plus de 30 ans ou de type tout-terrain, et à l'usage qui en est fait. En conséquence, les données relatives aux véhicules non circulants ($KMANNUEL < 1$), aux véhicules de type tout-terrain ($ENDURO = "1"$) et aux véhicules de 30 ans et plus ($AGEVEHICULE \geq 30$) n'ont pas toutes été redressées.

Deux angles d'étude sont possibles :

- pour étudier le parc circulant, hors véhicules de plus de 30 ans ou de type tout-terrain, il est nécessaire d'appliquer le filtre : $KMANNUEL \geq 1$ and $ENDURO = "2"$ and $AGEVEHICULE < 30$, et d'utiliser la variable de pondération $POIDSVEHICULE$.
- pour une étude relative aux conducteurs principaux du parc circulant, il est nécessaire d'isoler les conducteurs principaux. Il faut donc appliquer le filtre : $KMANNUEL \geq 1$ and $ENDURO = "2"$ and $AGEVEHICULE < 30$ and $COND$ in ("1","2"), et utiliser la variable de pondération $POIDSINDIVIDU$.

L'étude de toute variable devra comporter l'un ou l'autre de ces deux filtres, selon l'angle d'étude recherché.

Questions spécifiques

Le cycle du moteur essence ($MOTEUR$) ne concerne que les véhicules à essence ($MOTOR = "1"$).

La part du kilométrage annuel réalisé par le conducteur principal ($PART$) ne concerne que les véhicules utilisés par des conducteurs principaux. Pour calculer le kilométrage réalisé par le conducteur principal sur son véhicule, il faut donc multiplier $KMANNUEL$ par $PART/100$ (avec le filtre $COND$ in ("1","2"), même si certains conducteurs non principaux ont pu renseigner la variable). À l'inverse, le kilométrage du véhicule est simplement $KMANNUEL$.

La consommation moyenne de carburant ($CONSOMMATION$) ne concerne que les véhicules qui utilisent une motorisation à l'essence ($MOTOR = "1"$).

Le traitement du motif principal nécessite de créer un poids statistique intermédiaire. En effet, si à la base, les enquêtés devaient fournir un unique motif principal, certains en ont donné deux. Il a été décidé d'exploiter cette information supplémentaire. En conséquence, pour exploiter le motif principal, il est nécessaire de créer un poids intermédiaire. Si un seul motif principal est cité, le poids intermédiaire reste le poids initial. Si deux motifs sont cités, le poids intermédiaire est égal au poids initial divisé par deux. Pour traiter statistiquement le motif principal, il est donc nécessaire



de faire un premier tri à plat sur le premier motif principal (MOTIFPRINC1) afin de récupérer les effectifs correspondants à chaque modalité. Ce tri est à pondérer avec le poids intermédiaire. Il faut ensuite réaliser un second tri à plat sur le second motif principal (MOTIFPRINC2), en utilisant toujours le poids intermédiaire et en faisant abstraction des manquants. Il suffit alors d'ajouter les effectifs du premier tri (MOTIFPRINC1), en considérant toutes les modalités (même les manquants qui correspondent au cas où il n'y a pas de motif principal) au second tri (MOTIFPRINC2) mais en faisant abstraction des manquants.

L'étude des déplacements domicile-travail (ou études) ne s'applique qu'aux véhicules utilisés pour ce type de déplacements (MTRAVAIL="1"). En conséquence, l'étude des variables TRAVAIL, DISTANCE, TC et STTRAV ne peut se faire qu'avec le filtre MTRAVAIL="1".

Toutes les variables faisant référence au conducteur principal ne peuvent être utilisées qu'avec le filtre COND in ("1","2"). Ainsi, les variables NAISSANCE, AGECONDUCTEUR, SEXE, BSR, PERMISA, PERMISA1, PERMISA2, PERMISB, PERMISC, PERMISD, OBTBSR, OBTA, OBTA1, OBTA2, OBTB, OBTC, OBTD, FORM, FORAN1, FORAN2, FORAN3, MTVOITURE, MTCYCLO, MTMOTO, MTVELO, MTAUTRE, NBVOITURES, NBCYCLOS, NBMOTOS, NBVELOS, NBAUTRES, DEBUT, GANTS, CHAUSSURES, BLOUSON, CUIR, AIRBAG, FLUO, PANTALON, INTEGRAL, JET, ACC, NOEXAM, NOEXAMNV, NOHOPITAL, NOHOPITALNV, HOPITAL, HOPITALNV, HOPITAL24, HOPITAL24NV, STATUT, PROFESSION, DIPLOME, NBFOYER, NBENFANTS, REVENU ne peuvent être utilisées qu'avec le filtre COND in ("1","2").

Les années de formation complémentaire à celle dispensée lors de l'apprentissage de la conduite moto (FORAN1, FORAN2, FORAN3), ne concernent que les conducteurs principaux ayant suivi une formation complémentaire (FORM="1").

Le nombre d'accidents n'ayant pas nécessité d'examens ou de soins médicaux (NOEXAM, NOEXAMNV), le nombre d'examens ayant nécessité des examens ou des soins médicaux sans admission dans une structure hospitalière (NOHOPITAL, NOHOPITALNV), le nombre d'accidents ayant entraîné une admission dans un hôpital (ou une structure hospitalière) pour plus ou moins de 24 heures (HOPITAL, HOPITALNV, HOPITAL24, HOPITAL24NV) ne concerne que les conducteurs principaux ayant déclaré avoir eu un accident au cours des 24 derniers mois (ACC="1").

La profession du conducteur principal (PROFESSION) ne concerne que les conducteurs principaux exerçant (ou ayant exercé) une profession (STATUT in ("1","2","3")).